

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 783

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 28

Compléter l'alinéa 45 par le mot :

« publique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.